

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 26 mai 2015**

CP2015\_05\_37  
id. 1707

*L'an deux mille quinze le vingt six mai , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

**FONDS DÉPARTEMENTAL D'INTERVENTION TOURISTIQUE  
"PLAN DE SOUTIEN TOURISME AVENIR"  
VALORISATION DES SENTIERS DE PETITES RANDONNÉES  
PÉDESTRES**

---

Par délibération en date du 22 décembre 1982, le Conseil Général a créé le Fonds d'Intervention Touristique.

Dans sa séance du Budget Primitif du 13 mars 2012, l'Assemblée Départementale a délibéré sur le nouveau plan départemental de soutien à l'économie touristique "Tourisme Avenir".

Ce nouveau plan départemental repose sur trois axes :

. la construction et le développement des lignes d'offres et de produits touristiques sur les territoires par la mise en place d'équipements structurants (pôles touristiques autour de l'eau, itinérance, sites de visite) ;

. la poursuite et le renforcement du développement qualitatif de l'offre et de l'organisation : qualification des hébergements (hébergements touristiques, plus-produits) ;

. l'action touristique dans le cadre de l'aménagement du territoire (signalisation touristique, structuration des Offices de Tourisme).

**Les modalités d'octroi des aides à l'entretien des sentiers de randonnée pédestres ou équestres** sont les suivantes :

- Sentiers balisés suivant les règles en vigueur établies par la Fédération Française de la Randonnée Pédestre et l'Association Nationale du Tourisme Equestre et empruntant des chemins publics,

- Sentiers entretenus en permanence et praticables toute l'année,

- Sentiers faisant l'objet d'une description sur un document mis à disposition du public.

Pour les travaux de strict entretien, l'aide départementale est fixée de la manière suivante :

**16 €** par kilomètre dans le cas d'une première demande,

**8 €** par kilomètre dans le cas de demandes suivantes.

Pour les travaux d'entretien et de balisage (ouverture), l'aide départementale est fixée à **19 €** par kilomètre.

Pour la conception et la réalisation du document d'information destiné au public, l'aide départementale est fixée à **16 €** par kilomètre, à condition d'avoir déjà bénéficié de la subvention relative à l'entretien comme énoncée ci-dessus.

Le comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique "Plan de Soutien Tourisme Avenir" s'est réuni le 10 mars 2015 en vue d'examiner les dossiers suivants.

**1 - Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron : entretien annuel de 436 kilomètres de sentiers de petites randonnée pédestres - TOU00879**

Située à l'Est du département de Tarn-et-Garonne, la Communauté de Communes du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron comprend l'ensemble des cantons de Caylus et de Saint-Antonin Noble Val. Ce territoire forme un pays de transition entre la plaine de la Garonne et le Massif Central. C'est un pays hétérogène qui offre des paysages et terroirs diversifiés.

Dès 1998, la Communauté de Communes du QRGGA a créé un service d'entretien des espaces ayant pour mission :

- la restauration, l'entretien et le suivi des cours d'eau,
- l'ouverture et l'entretien d'un réseau de chemins pédestres,
- une aide aux communes pour la gestion et l'entretien de leurs espaces naturels.

L'activité de ce service est consacrée aux chemins de petite randonnée durant trois mois par an, les neuf autres mois étant dédiés à la gestion des cours d'eau.

En 2015, il est donc prévu de poursuivre l'entretien du sentier intercommunal créé en 2010, et de chemins de petite randonnée communaux.

Il est à noter que suite à la mise à jour des données relatives à l'inscription des sentiers de randonnées au Plan Départemental des Itinéraires de Petites Randonnées, la commune de Parisot a informé qu'elle ne souhaitait pas inscrire au PDIPR les tronçons de sentiers passant sur son territoire et acceptait aussi le passage des engins motorisés. En tenant compte de ces nouveaux éléments, le nombre de kilomètres entretenu susceptible d'être subventionné est de 436.

Le coût de ces travaux d'entretien réalisés annuellement est évalué, pour 2015, à **38 100 € TTC**.

S'agissant d'une 12ème demande, l'aide départementale susceptible d'être accordée s'élève à : 436 km x 8 € soit **3 488 €**. C'est donc une subvention de **3 488 €** qui est sollicitée pour cette opération.

Après examen du dossier, le comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique "Tourisme Avenir" :

propose d'accorder une aide départementale d'un montant de **3 488 €** à la Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron pour l'entretien annuel de 436 kilomètres de sentiers de petites randonnées.

## **2 - Communauté de Communes Pays de Garonne et Gascogne : entretien annuel de 200 kilomètres de sentiers de randonnée pédestres - TOU00880**

Au regard du patrimoine naturel, culturel et architectural très riche, sur la base d'une volonté locale, la Communauté de Communes Pays de Garonne et Gascogne a donné une dynamique forte à l'activité touristique en développant des sentiers de randonnées pédestres.

De plus, l'Office de Tourisme Intercommunal et toutes les mairies du canton de Verdun-sur-Garonne enregistrent pendant la saison touristique et hors saison, depuis plusieurs années, énormément de demandes pour les sentiers de randonnées.

La diversité des paysages du Pays de Garonne et Gascogne offre une formidable richesse naturelle et patrimoniale. La vallée de la Garonne et ses larges terrasses alluviales à l'Est proposent une myriade d'édifices maisons, églises, moulins, murets, granges... de style toulousain typique de notre région. Plus à l'Ouest, le paysage devient plus vallonné à la rencontre des premiers coteaux de la Gascogne Lomagnole.

La Communauté de Communes Pays de Garonne et Gascogne gère 15 boucles de petites randonnées. Ces circuits représentent 200 kilomètres de sentiers en terre ou empierrés et de petites routes.

Il s'agit donc de l'entretien annuel 2015 qui représente un coût de **5 414,40 € TTC**.

S'agissant d'une 12ème demande, l'aide départementale susceptible d'être accordée s'élève à : 200 km x 8 € = **1 600 €**.

C'est donc une subvention de **1 600 €** qui est sollicitée pour cette opération.

Après examen du dossier, le comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique "Tourisme Avenir" :

propose d'accorder une aide départementale d'un montant de **1 600 €** à la Communauté de Communes Pays de Garonne et Gascogne pour l'entretien annuel de 200 kilomètres de sentiers de petites randonnées.

### **3 - Communauté de Communes de la Lomagne tarn-et-garonnaise : entretien annuel de 98 kilomètres de sentiers de petites randonnée pédestres - TOU00885**

Les sentiers de randonnées des cantons de Beaumont de Lomagne et de Lavit de Lomagne ont été créés entre 1996 et 1997 avec des objectifs précis visant à reconquérir, entretenir et valoriser le patrimoine naturel, à développer les activités culturelles et de loisirs, à mettre en valeur et faire découvrir le patrimoine bâti existant et à développer et promouvoir le tourisme vert.

Il existe un public important qui arrive sur la Lomagne à la recherche de circuits de randonnée-promenade à faire en VTT, à pied, à cheval... Afin de lui offrir des chemins de qualité, un entretien parfait accompagné d'une signalisation et d'un balisage précis s'avèrent indispensables.

La Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise est en charge de la création, de l'entretien et du balisage des sentiers de randonnées pédestres, équestres et VTT. Pour cela, elle engage les services de la régie communautaire travaillant avec son propre personnel.

Ainsi, douze sentiers de randonnées balisés PR dont deux nouveaux, pour amateurs ou confirmés, permettent de découvrir l'identité de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise, ses paysages vallonnés, son patrimoine architectural, ses diversités de cultures, de faune et de flore ainsi que le charme de ses villages fleuris.

Le dossier de demande d'aide présenté au titre de l'entretien des sentiers en 2014 inclut les 10 km correspondant à un projet d'aménagement du "**Tour de Pays Gascogne**", qui à ce jour n'est pas encore inscrit au PDIPR. Le calcul de l'aide pour 2014 est donc ramené à la base de 98 km de sentiers inscrits au PDIPR. Un dossier portant sur le création du sentier "Tour de Gascogne" sera déposé en 2015, pour les travaux d'ouverture et de balisage, après inscription au PDIPR.

Le montant des travaux d'entretien pour l'année 2014 s'élève à **10 060 € TTC**.

L'aide susceptible d'être accordée se décompose comme suit :

- 98 km x 8 € = **784 €** (9ème demande)

C'est donc une subvention d'un montant total de **784 €** qui est sollicitée pour cette opération.

Après examen du dossier, le comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique "Tourisme Avenir" :

propose d'accorder une aide départementale d'un montant de **784 €** à la Communauté de Communes de la Lomagne tarn-et-garonnaise pour l'entretien annuel de 98 kilomètres de sentiers de petites randonnées.

#### **4 - Communauté de Communes Garonne et Canal : entretien annuel de 95 kilomètres de sentiers de petites randonnée pédestres - TOU00876**

Depuis 2010, la Communauté de Communes Garonne et Canal a confié à ses services d'entretien les 95 km de sentiers de randonnée, répartis en 6 circuits, irriguant les 6 communes.

Ces parcours tiennent compte de la diversité des publics permettant un accès à des randonneurs amateurs et initiés. Ils bénéficient tous d'une inscription au Plan

Départemental des Itinéraires de Petites Randonnée (PDIPR) permettant de garantir une pérennité du projet dans le temps.

Le coût de cette opération s'élève à **34 000 € TTC**.

S'agissant de travaux d'entretien sur l'ensemble du réseau de randonnée, soit 95 km, l'aide départementale susceptible d'être accordée s'élève à :

- 95 km x 8 € = **760 €** (4<sup>ème</sup> demande).

C'est donc une subvention de **760 €** qui est sollicitée pour cette opération.

Après examen du dossier, le comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique "Tourisme Avenir" :

propose d'accorder une aide départementale d'un montant de **760 €** à la Communauté de Communes Garonne et Canal pour l'entretien annuel de 95 kilomètres de sentiers de petites randonnées.

#### **5 - Communauté de Communes du Quercy Caussadais : entretien annuel de 256 kilomètres de sentiers de petites randonnée pédestres - TOU00869**

Dans le cadre du Plan Départemental des sentiers de randonnée, et sur la base d'une volonté locale de développer la découverte de la nature, un réseau de petites randonnées a été mis en place à l'échelle des 12 communes de la Communauté de Communes. A ce jour 20 PR mettent en évidence la richesse des paysages et du patrimoine, et permettent aux randonneurs locaux et aux touristes de découvrir le territoire.

En complément des sentiers de randonnées, 3 sentiers VTT ont également été mis en place. Une signalétique est en place, et fait l'objet d'un entretien régulier.

Chaque année, un programme d'entretien de ce réseau est mis en place afin de conserver la qualité des chemins : remise à niveau de la signalétique et travaux d'égavage, taille et débroussaillage sur les 256 km du réseau.

Ces travaux sont réalisés en prestation de service par l'Association IDDEES, une association d'insertion basée sur le Quercy Caussadais.

Le coût de cette opération s'élève à **25 765 € TTC** pour 2014.

S'agissant de travaux d'entretien sur l'ensemble du réseau de randonnée, soit 256 km, l'aide départementale susceptible d'être accordée s'élève à :

- 256 km x 8 € = **2 048 €**.

C'est donc une subvention de **2 048 €** qui est sollicitée pour cette opération.

Après examen du dossier, le comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique "Tourisme Avenir" :

propose d'accorder une aide départementale d'un montant de **2 048 €** à la Communauté de Communes du Quercy Caussadais pour l'entretien annuel de 256 kilomètres de sentiers de petites randonnées.

---

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision quant à l'octroi des subventions sollicitées.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les crédits inscrits à cet effet sur l'article **657343** – sous-fonction **738** (SERA) du budget départemental.

- Autorisation d'engagement 2015	15 000 €
- Engagement à ce jour	0 €
- Engagement à la présente Commission	<b>8 680 €</b>
- Disponible sur l'exercice 2015	6 320 €

### **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis du Comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique « Plan de Soutien Tourisme Avenir » réuni le 10 mars 2015,

Après en avoir délibéré,

## LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes :
  - 3 488 € à la Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron pour l'entretien annuel de 436 kilomètres de sentiers de petites randonnées pédestres,
  - 1 600 € à la Communauté de Communes de Garonne et Gascogne pour l'entretien annuel de 200 kilomètres de sentiers de petites randonnées pédestres,
  - 784 € à la Communauté de Communes de la Lomagne tarn-et-garonnaise pour l'entretien annuel de 98 kilomètres de sentiers de petites randonnées pédestres,
  - 760 € à la Communauté de Communes Garonne et Canal pour l'entretien annuel de 95 kilomètres de petites randonnées pédestres,
  - 2 048 € à la Communauté de Communes du Quercy Caussadais pour l'entretien annuel de 256 kilomètres de petites randonnées pédestres.
- Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 657343, sous-fonction 738 (SERA) du budget départemental.

Pour l'adoption : 18 voix

Avis contraire : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : 1 (Mme FERRERO)

Adopté.

Le Président,

Christian ASTRUC